



# Compte rendu provisoire

Quatre-vingt-neuvième session, Genève, 2001

## Liberté d'association et négociation collective: activités de suivi de l'OIT au titre de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail

La présente note succincte vise à informer les délégués à la 89<sup>e</sup> session (juin 2001) de la Conférence internationale du Travail à Genève des activités qui s'inscrivent dans le cadre du Plan d'action approuvé par le Conseil d'administration en novembre 2001<sup>1</sup> et qui ont été réalisées depuis lors ou qui sont en bonne voie d'achèvement. La note s'articule autour des rubriques du Plan d'action et fait référence tant à des pays, des régions ou des organisations pour lesquels des activités avaient été envisagées lors de la rédaction du Plan d'action qu'à des pays pour lesquels des ressources sont devenues disponibles par la suite grâce à l'impulsion donnée par le Plan d'action, notamment pour le Programme focal pour la promotion de la Déclaration et le Centre de Turin de l'OIT.

### A. PRINCIPAUX PROBLÈMES DE FOND

#### Renforcement des droits

*Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine et Yougoslavie:* un séminaire tripartite sur la promotion de la Déclaration spécialement axé sur la liberté d'association et la négociation collective s'est tenu à Sarajevo en avril 2001.

*Bolivie:* un projet portant sur trois des quatre principes et droits fondamentaux, parmi lesquels la liberté d'association et la négociation collective, se trouve à peu près à mi-parcours.

*Burkina Faso:* un projet lancé à la fin de l'année dernière a commencé par une étude visant à définir les obstacles à la pleine application notamment des conventions n<sup>os</sup> 87 et 98. Cette étude a fait l'objet d'un séminaire tripartite qui a eu lieu à Ouagadougou en février 2001, au cours duquel des activités de suivi ont été arrêtées d'un commun accord.

*Cap-Vert:* un séminaire sur la promotion de la Déclaration centré sur la liberté d'association et la convention collective a eu lieu à Praia en avril 2001.

*Pays du Conseil de coopération du Golfe:* les normes internationales du travail et la Déclaration de 1998 ont fait l'objet d'un séminaire de formation qui s'est tenu à Manama, à Bahreïn, en avril 2001. Une réunion est prévue pendant la 89<sup>e</sup> session de la Conférence entre les ministres du CCG et le Bureau pour examiner les services consultatifs techniques du Bureau pour les mois à venir.

*République islamique d'Iran:* des consultations sont en cours au sujet de l'organisation d'un séminaire sur

la liberté d'association et la négociation collective qui aura lieu dans le courant de l'année 2001.

*Jordanie:* un séminaire tripartite visant à déterminer notamment les obstacles à la ratification de la convention n<sup>o</sup> 98 et à la pleine application de la convention n<sup>o</sup> 87 s'est tenu à Amman en mai 2001.

*Mauritanie:* un projet lancé à la fin de l'année dernière a commencé par une étude visant à déterminer les obstacles à la ratification de la convention n<sup>o</sup> 98 et à la pleine application de la convention n<sup>o</sup> 87. Cette étude a fait l'objet d'un séminaire tripartite qui a eu lieu à Nouakchott en mai 2001, au cours duquel des activités de suivi ont été arrêtées d'un commun accord.

*Népal:* un séminaire tripartite prévu pour juillet 2001 vise à déterminer les obstacles à la ratification de la convention n<sup>o</sup> 98.

*Niger:* un projet lancé à la fin de l'année dernière a commencé par une étude visant à déterminer les obstacles à la pleine application notamment des conventions n<sup>os</sup> 87 et 98. Cette étude a fait l'objet d'un séminaire tripartite à Niamey en février 2001, au cours duquel des activités de suivi ont été arrêtées d'un commun accord.

*Togo:* un projet lancé à la fin de l'année dernière a commencé par une étude visant à déterminer les obstacles à la pleine application notamment des conventions n<sup>os</sup> 87 et 98. Cette étude a fait l'objet d'un séminaire tripartite à Lomé en mai 2001, au cours duquel des activités de suivi ont été arrêtées d'un commun accord.

#### Discrimination et ingérence

*Maroc:* un projet dont l'élaboration est en voie d'achèvement vise à promouvoir des relations professionnelles modernes dans certains secteurs de l'économie.

*Togo:* voir plus haut sous «Renforcement des droits».

### B. PROBLÈMES SPÉCIFIQUES D'APPLICATION

#### Réforme des dispositions de la législation du travail

*Niveau mondial:* le Bureau achève actuellement l'élaboration de directives sur la législation du travail conçues pour aider les pays à tirer parti des bons exemples de législations nationales dans les domaines

<sup>1</sup> Document GB.279/TC/3.

couverts par la Déclaration, notamment la liberté d'association et la négociation collective. Ces directives seront accessibles sur Internet et sur des CD-Rom en plusieurs langues.

*Albanie:* une mission d'assistance technique chargée d'examiner certains aspects de la législation du travail a eu lieu en décembre 2000 et sera suivie en septembre 2001 d'un atelier à l'intention des organisations d'employeurs et de travailleurs.

*Bulgarie et Roumanie:* un projet de deux ans qui est sur le point de commencer porte sur la législation moderne et sur le renforcement des mécanismes tripartites et des partenaires sociaux.

*Caraïbes:* un projet de deux ans a été lancé en janvier 2001 pour aider les employeurs et les travailleurs à envisager conjointement des ajustements aux changements dus à la mondialisation et pour renforcer les capacités des gouvernements de créer des conditions propices.

*Cambodge:* les composantes d'un vaste projet ayant trait à la liberté d'association et à la négociation collective, et notamment au règlement des conflits, seront lancées prochainement.

*Timor oriental:* un projet d'un an et demi qui devrait commencer en juillet a pour objet de former des fonctionnaires, des syndicalistes, des employeurs et des juges aux formes modernes des relations professionnelles et de la négociation collective qui tiennent dûment compte des questions relatives à l'égalité entre les sexes.

*Guinée équatoriale:* une activité a été mise en route pour réviser le Code du travail et l'harmoniser avec les principes et droits fondamentaux de la Déclaration.

*Indonésie:* un projet a conseillé le gouvernement et les partenaires sociaux sur le projet de loi sur les syndicats tout au long de son élaboration. Un nouveau projet de deux ans, qui vient de démarrer, fera de même pour le projet de loi sur le règlement des conflits mais sera centré principalement sur les formes modernes des relations professionnelles et de la négociation collective et sur le renforcement des partenaires sociaux.

*Niger:* voir plus haut sous «Renforcement des droits».

*Nigéria:* un projet de deux ans, qui est sur le point de commencer, vise à évaluer la conformité de la législation avec les principes et droits fondamentaux ainsi qu'à renforcer la capacité du gouvernement et des partenaires sociaux d'assurer des relations professionnelles harmonieuses.

*Ukraine:* un projet de deux ans, qui vient d'être approuvé, vise: i) à renforcer l'autonomie des orga-

nisations d'employeurs et de travailleurs et leur capacité de représenter les intérêts de leurs membres, et ii) à mettre en place un mécanisme efficace permettant d'engager une négociation collective à divers niveaux.

*Kenya, République-Unie de Tanzanie et Ouganda:* un projet régional de deux ans destiné à renforcer la capacité du gouvernement et des partenaires sociaux d'entreprendre une négociation collective a débuté au début de cette année et comportait notamment un séminaire sur la liberté d'association et la négociation collective à Kampala en Ouganda.

*Organisation des Etats américains:* un projet d'un an et demi visant à fournir un appui technique à la onzième Conférence interaméricaine des ministres du travail de l'OEA a démarré à la fin de 2000. Il insiste sur les engagements des Etats dans divers accords d'intégration régionale eu égard aux questions sociales et du travail, et s'attache à promouvoir les meilleures pratiques dans les relations professionnelles, la réforme de la législation du travail ainsi que l'application effective des principes et droits fondamentaux au travail.

### **Zones franches d'exportation**

*République dominicaine et Honduras:* un séminaire tripartite sur la liberté d'association dans les zones franches d'exportation devrait se tenir en juillet 2001.

*Inde:* un atelier national tripartite sur la liberté d'association dans les zones franches d'exportation devrait se tenir en septembre 2001.

*Sri Lanka:* un atelier tripartite sur la liberté d'association dans les zones franches d'exportation a eu lieu en janvier 2001.

### **Travailleurs migrants, y compris domestiques**

*Pays du Conseil de coopération du Golfe:* voir plus haut sous «Renforcement des droits».

*Etats de l'Océan indien:* un séminaire tripartite sur la liberté d'association pour les travailleurs migrants devrait se tenir en juillet 2001.

### **Travailleurs agricoles**

*Népal:* un projet conjoint DECLARATION-IPEC, qui est mis actuellement en route, augmentera la capacité des organisations de travailleurs agricoles dans l'ouest du pays d'apporter un appui aux travailleurs agricoles auparavant en servitude et à leurs familles.

## TABLE DES MATIÈRES

	Pages
A. Principaux problèmes de fond .....	1
Renforcement des droits .....	1
Discrimination et ingérence .....	1
B. Problèmes spécifiques d'application .....	1
Réforme des dispositions de la législation du travail .....	1
Zones franches d'exportation .....	2
Travailleurs migrants, y compris do- mestiques .....	2
Travailleurs agricoles .....	2